

CHELA'H LEKHA 5771



n°77

## LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Moché envoie 12 espions pour explorer la Terre D'Israël que le peuple est sur le point de conquérir. 40 jours plus tard, ils reviennent avec une gigantesque grappe de raisins, une grenade et une figue magnifique, symboles d'une terre riche et abondante.

Mais 10 de ces espions rapportent que le pays est habité par des géants et des guerriers « plus forts invincibles ». Seuls Caleb et Yéhochoua maintiennent que la terre peut être conquise comme Dieu l'a promis. Le peuple se désespère et affirme qu'il serait préférable de retourner en Egypte.

Dieu, en colère, décrète que l'entrée des Enfants d'Israël dans la Terre sera retardée de 40 ans, le temps que la génération de la sortie d'Egypte s'éteigne dans le désert. Un groupe de Juifs pleins de remords décide malgré les mises en garde de Moché Rabbénou, de prendre d'assaut la montagne à la frontière de la Terre. Ils subissent une terrible défaite contre les Amalécites et Cananéens.

Les lois concernant les offrandes faites de farine et d'huile sont transmises au peuple, ainsi que celles concernant la 'halla, prélèvement fait sur la pâte du pain.

Un homme transgresse le Chabbat en ramassant du bois. Sa transgression réunit toutes les clauses nécessaires à la mise en œuvre de la condamnation à mort, qui est donc appliquée.

Dieu demande de poser des franges aux 4 coins des vêtements afin de nous souvenir des 613 commandements et de les accomplir : c'est la mitsva des «tsitsit».



Feuillelet dédié à la guérison complète de 'Alya bat Sim'ha & Yé'hia ben Ra'hma (TEBOUL)



## UN TRÉSOR DE LA PARACHA

**Sacrifier sa réputation pour l'honneur d'Hachem**

*Bamidbar (14, 9) : «Et vous, ne craignez pas les habitants du pays, car ils sont livrés entre nos mains, leur ombre s'est éloignée d'eux»*

Rachi explique ce verset : «Leur ombre s'est éloignée», ce qui les protégeait et les renforçait (ceux qui étaient des justes parmi eux) sont morts, et c'est Iyov, qui les protégeait.

De cet enseignement, nous apprenons que Iyov était un juste. Par contre, nous trouvons un autre enseignement qui semble contredire celui-ci car voici ce qui est dit dans le Talmud (Baba Batra 16a) : «Rabbi Eliezer dit : Iyov a voulu tout révolutionner (littéralement : «renverser la marmite») – en reniant tout.» D'après cela, il était loin d'être un juste !

Le Gaon de Vilna dit que l'image «tout révolutionner («renverser la marmite»)» a son origine dans une histoire connue :

Il y avait un roi coléreux et rancunier qui ne savait pas pardonner et faire grâce. Si quelqu'un avait commis la plus petite faute envers lui, il était passible de mort. Un jour, le serviteur du roi ne fit pas assez attention lorsqu'il lui présentait son repas, et un peu de soupe tomba sur la table. Le roi devint rouge de colère, le serviteur vit que le mal arrivait sur lui et qu'il était déjà condamné à mort. Il prit la marmite et la retourna, si bien que toute la soupe se renversa et inonda la table royale. Naturellement, le roi ordonna de le mettre à mort, mais avant l'exécution, il lui demanda :

«Pourquoi as-tu fait cela ? » Le serviteur répondit : «Sire ! Je savais que ma condamnation à mort était déjà prononcée, et que je devrais payer de ma vie une petite inattention, c'est pourquoi j'ai voulu au moins empêcher que l'honneur du roi ne soit profané, car les gens auraient dit qu'à cause d'une

petite faute le roi a tranché la tête de son serviteur fidèle. J'ai donc délibérément renversé la marmite, pour que tout le monde voit et sache que mon jugement était mérité.» Cette réponse plut au roi, qui lui fit immédiatement grâce et le libéra.

Cette image «Iyov a voulu «renverser la marmite», a été tirée de cette histoire, et Rabbi Eliezer voulait dire par là, que même Iyov, qui était connu comme un grand Tsadik, en voyant les terribles souffrances dont il était accablé du Ciel, il craignait la profanation de l'honneur du Ciel pour les masses, qui ne comprenaient pas les voies de la Providence, c'est pourquoi il s'est mis à lancer des protestations contre la façon dont Hachem le traitait, afin d'acquiescer une réputation de pécheur. Alors, tout le monde verrait et saurait que Hachem était juste et son verdict juste !

PARACHA : CHELA'H LEKHA



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 21h38 • Sortie : 23h03

### Villes dans le monde

|            |               |           |               |             |               |
|------------|---------------|-----------|---------------|-------------|---------------|
| Lyon       | 21h14 • 22h31 | Nice      | 20h57 • 22h10 | Los Angeles | 19h48 • 20h51 |
| Marseille  | 21h03 • 22h15 | Jerusalem | 19h06 • 20h29 | New-York    | 20h11 • 21h20 |
| Strasbourg | 21h15 • 22h39 | Tel-Aviv  | 19h27 • 20h32 | Londres     | 21h02 • 22h35 |
| Toulouse   | 21h20 • 22h33 | Bruxelles | 21h40 • 23h11 | Casablanca  | 19h25 • 20h26 |



## IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

« Talith, Talith, pourquoi pleures-tu ? »

*Bamidbar (15,38) : «Parle aux enfants Israël et dis-leur de se faire des franges aux coins de leurs vêtements...»*

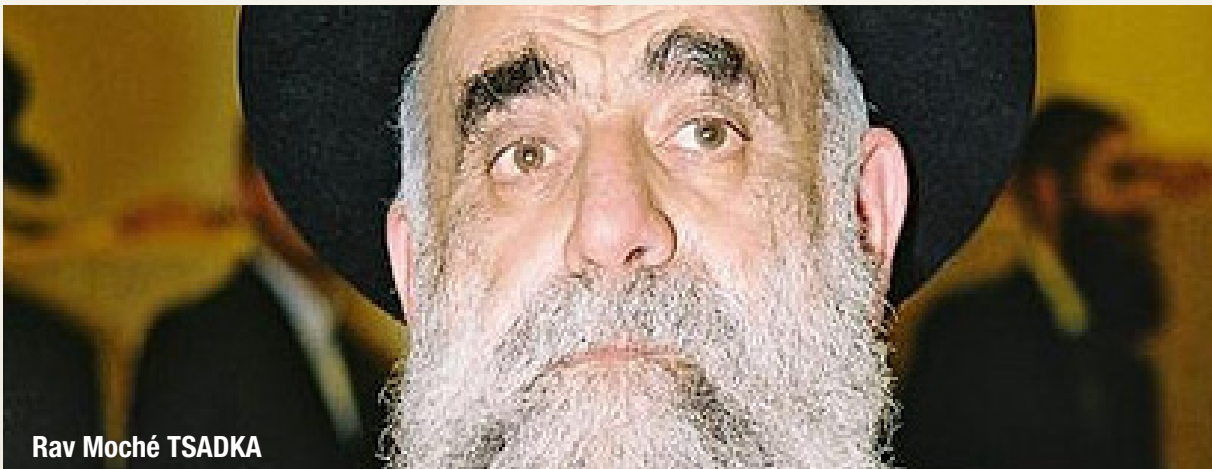
On rapporte que le Maguid Mi-Kelem eut un jour l'occasion de se trouver à Rouvlin, une station balnéaire proche de la ville de Riga. Une grande partie de la population russe, et en particulier de la ville de Riga, venait s'y baigner. Lorsque le Maguid se rendit à la synagogue le jour du Chabbath, il constata que beaucoup de gens originaires de Riga, priaient sans leur Talith (châle de prière). Ils ne l'avaient pas apporté avec eux dans leurs bagages, et ce par simple négligence...

Le Maguid monta sur la Bimah (estrade où on lit la Torah) et dit : « Messieurs, je vais vous raconter une histoire qui s'est passée un certain jour d'été, alors que je me trouvais à Riga. Après avoir frappé à la porte d'une maison pour y rencontrer son propriétaire, je ne le trouvai pas ; on me répondit qu'il était parti en vacances à Rouvlin. Soudain, j'entendis des pleurs particulièrement amers et désespérés, qui provenaient de la pièce voisine. Lorsque je me rendis dans cette chambre, j'eus la surprise de constater qu'elle était vide.

Seul un sac contenant un Talith était au milieu de la pièce. Et c'est précisément ce Talith qui pleurait à chaudes larmes ! Je lui demandai alors : « Talith, Talith, pourquoi pleures-tu ? » Et lui de me répondre : « Comment puis-je ne pas pleurer ? Mon maître a pris avec lui toutes ses richesses et ses plus beaux habits, il n'y a que moi qu'il ait abandonné ! » Je le consolai : « Ne pleure plus, Talith ! Un jour viendra où ton maître fera un voyage bien plus lointain, et là, il laissera tout son or et tout son argent, et c'est toi seul qui l'accompagneras... »



## “ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rav Moché TSADKA



## AU “HASARD” ...

### La réparation de mon vol

**Question de Claude :** «Shalom rav il y a quelques années j'ai volé de l'argent à une fille. J'ai regretté plus tard et je lui ai remis l'argent dans sa boîte aux lettres sans m'en marquer que ça lui était destiné. Ai-je réparé ma faute ???»

**La réponse du Rav Ron Chaya :** «Si cette fille a reçu l'argent que vous avez mis dans la boîte aux lettres, alors on peut dire que cette somme a été restituée, sinon non.

A part cela, il faut aussi demander à cette fille son pardon pour la souffrance qu'elle a eue de voir momentanément cette somme lui manquer.

Vous pouvez faire ça de façon anonyme sans dévoiler votre identité mais il faut absolument qu'elle vous donne son pardon. Ce sera aussi l'occasion de vérifier si la somme d'argent lui a effectivement été remise.»



## LA VIE D'UN GRAND

### Rabbi David HALEVI-SEGAL, le «Taz»

Rabbi David Halévi, mieux connu sous le nom de TaZ, d'après les initiales de son œuvre principale Tourei Zahav (les « Rangées d'or »), naquit à Vladomir, dans la province de Volhynie. Sa famille s'était déjà illustrée dans l'érudition. Son père Samuel était le fils d'un érudit célèbre, Rabbi Itshak Betsalels. Il jouissait d'une certaine aisance matérielle, aussi, le jeune prodige que se révélait David – car, de très bonne heure, il manifesta un goût, et un talent exceptionnels pour l'étude – eut-il la chance de grandir dans une atmosphère faite à la fois de richesse matérielle et de savoir. Son enfance heureuse contrasta vivement avec son âge adulte auquel ne seront épargnées, comme nous le verrons plus loin, ni les peines ni la pauvreté.

Le jeune David eut une autre chance : un demi-frère, son aîné, Rabbi Itshak Halévi, illustre savant en matière de Talmud, qui fonda des Yéchivot à Vladomir, à Chelm et à Lwow en Pologne, et qui fut l'auteur de deux ouvrages sur la grammaire hébraïque intitulés « Sia'h Yits'hak » et « Brith Halévi ». Cet homme éminent chérissait le jeune David. Il fut son premier maître, et resta son conseiller pendant de nombreuses années.

Rabbi Itshak Halévi ne manqua pas de reconnaître les exceptionnelles qualités intellectuelles de son jeune élève, et il fit de son mieux pour encourager son travail littéraire qui donnera naissance à un chef-d'œuvre dans le domaine de la Halakha (la loi juive).

Le jeune érudit épousa la fille d'un homme dont la réputation égale celle que David dut connaître plus tard. C'est Rabbi Yoël Sirkès, connu sous le nom de Ba'H, d'après les initiales de son commentaire sur les Tourim, intitulé « Baït 'Hadach » (la « Maison Nouvelle »). Selon la coutume du temps, Rabbi David vit dans la maison de son beau-père pendant plusieurs années qu'il consacra entièrement à l'étude du Talmud et des Poskim (Codificateurs). Cette période lui sera très profitable, car elle lui sert de préparation. Il en résultera l'apport considérable dont il va enrichir cette immense littérature.

Après que Rabbi David Halévi eut quitté la maison de son beau-père afin de fonder son propre foyer, il accepta le poste de Rabbin dans une petite ville, fonction qu'il échangea contre d'autres similaires qui lui seront successivement proposées. Cette période fut marquée pour lui par une grande pauvreté et des malheurs. Plusieurs de ses enfants moururent en bas âge. Peu à peu, cependant, Rabbi David se fit un

nom. Il fut alors invité à devenir rabbin de la ville d'Ostrog, célèbre pour ses érudits. Nous sommes en 1641. La valeur de Rabbi David Halévi était reconnue par tous. Il fut entouré de respect. La gêne matérielle fit désormais place à l'aisance. Il fonda sa propre Yéchiva, mais trouva néanmoins assez de temps à consacrer à son œuvre littéraire. Les chefs de cette importante communauté juive, dont beaucoup étaient des érudits remarquables, firent tout ce qui était en leur pouvoir afin d'aider leur grand rabbin dans son épuisant labeur. C'est grâce à leur coopération active et à leur influence que Rabbi David Halévi, de nature modeste et timide, écrivit son commentaire sur les deux premiers volumes du Choul'han 'Aroukh, le Yoreh Déah et le Ora'h Haïm. « Tourei Zahav » – par abréviation TaZ – est le titre donné à cette œuvre exceptionnelle.

Elle fut accueillie avec une faveur extrême, et classa d'emblée son auteur parmi les plus grands talmudistes de son temps. Le hasard fit qu'en cette même année 5406 (1646) où Rabbi David Halévi publia son œuvre, un autre érudit non moins considérable, Rabbi Chabtaï Cohen



de Wilno, fit paraître un commentaire similaire sur le Yoreh Déah intitulé « Sifteï Cohen » (« Les Lèvres d'un Cohen »). Il devient aussitôt, sous l'abréviation « ChaKh », aussi célèbre que son confrère. Plusieurs années après que leurs commentaires furent imprimés, ils coopèrent dans la publication d'une édition du Yoreh Déah, dans laquelle le texte de l'auteur Rabbi Yossef Caro occupe le centre de la page, accompagné d'un côté par celui du « TaZ » et de l'autre par celui du « ChaKh ». Plus tard elle sera augmentée par l'addition d'autres commentaires, mais la forme donnée au Yoreh Déah par les deux illustres commentateurs devint le modèle classique auquel se conformeront toutes les

éditions ultérieures, jusqu'à nos jours.

Le commentaire de TaZ sur l'Ora'h Haïm est accueilli avec le même enthousiasme. Il fut publié plus tard dans une édition spéciale de cette partie du Choul'han 'Aroukh, pareille à celle mentionnée plus haut, avec la différence que le compagnon-commentateur était cette fois Rabbi Avraham Abelé Gumbiner, Dayan de la ville de Kaliche. Le commentaire de ce dernier fut appelé « Maguène Avraham », et celui de TaZ « Maguène David ». C'est pourquoi l'édition de ce volume par les soins du fils de Rabbi Avraham Gumbiner fut appelée « Maguinei Erets » (les « Boucliers du Pays »). Elle devient l'ouvrage le plus populaire sur la loi juive, dans la mesure où il traite des aspects généraux de la vie quotidienne juive (les autres parties du Choul'han 'Aroukh étudiant, elles, des sujets spéciaux, tels que les lois de Ché'hitah et de Cacherouth, les réclamations et les dommages, le mariage et le divorce, etc.).

Cette période heureuse où l'enseignement et la création littéraire se partagent à Ostrog le temps de Rabbi David Halévi est violemment interrompue par le cruel massacre auquel se livrent les Cosaques sous la conduite de Chmielnicki. Ce dernier dirige la fureur de la rébellion contre la noblesse polonaise, et en même temps il massacre et pille toutes les communautés juives qui tombent entre ses mains (5408-9 ; 1648-49). Rabbi David eut la chance de fuir d'Ostrog avant la prise de la ville par les Cosaques. Il parvint même à sauver ses inestimables manuscrits. La ville de Lwow (Lemberg) l'invita alors à devenir son rabbin. Il s'y rendit et consacra à nouveau ses efforts à la diffusion des connaissances de la Torah.

Une épreuve cruelle devait frapper la vieillesse de l'éminent érudit. Trois ans avant sa mort, il perdit deux fils, l'aîné Rabbi Mordékhai et le second Rabbi Salomon Halévi, assassinés lors d'un pogrom à Lemberg. Lui-même mourut à l'âge de 81 ans. (source : Kehot Publications)

**Que le souvenir du Tsadik soit une bénédiction pour tout le peuple juif !**



## UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

### Doit-on donner le Ma'assèr sur un Prêt ? (Rav Aharon BIELER)

La Mitsva du Ma'assèr (la dîme) consiste à donner 10% sur le capital des biens possédés. Le capital représente l'ensemble des biens possédés, qu'ils soient immobiliers, mobiliers ou financiers. Par la suite, on devra prélever le Ma'assèr sur les fruits du capital. On doit donc donner le Ma'assèr sur tout gain ou bénéfice, quelque soit sa provenance. Ceci, qu'il soit le fruit d'une activité commerciale.

Le Ma'assèr sur le salaire ou sur les revenus, sera prélevé de la somme effectivement perçue, une fois les impôts déduits. Ceci est motivé par le fait que la somme déduite par les impôts, n'est pas considérée comme étant de l'argent gagné. Un crédit à la consommation n'est plus ni moins qu'une catégorie de prêt dont le montant est destiné à l'acquisition de biens de consommation (et non pas destinée à être investie dans une activité commerciale susceptible de générer des bénéfices).

La somme que vous percevez doit être restituée (généralement avec intérêts) et ne vous appartient pas. Elle ne constitue donc pas un gain, bien au contraire. Elle est donc dispensée du Ma'asser.

Notons toutefois que le Rav Shlomo Zalman Auerbach dans la brochure Kol Tora a voulu faire la différence entre un prêt à des fins commerciales sur le quel il n'est pas nécessaire de prélever, et un prêt à la consommation qui d'après lui doit être soumis au Ma'asser. Il précise néanmoins que lors du remboursement du prêt on comptabilisera cette somme dans la catégorie des dépenses et pertes (afin de la déduire des sommes sur lesquelles on devra prélever).



## PERLE HASSIDIQUE

*« Dès que quelqu'un se laisse aller à une pensée mauvaise, c'est une idole qu'il érige et, dépose dans le temple même ». (Rabbi Lévi Itshak de Berditchev)*

## QUIZZ PARACHA

1. Outre l'incident des explorateurs, quel autre péché a conduit au décret des 40 années du désert ?
2. A quelle date les «Bné Israël» ont-ils pleuré suite au rapport des explorateurs ?
3. Qui a bâti Hébron ?

1. Le veau d'or.
2. Le 9 av (deux temples détruits).
3. Ham.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :  
Hevrat Pinto, Rav Moshe Pell, UniversTorah, Kehot Publications

Nos partenaires

**Juif.org**



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde  
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK  
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) - [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU